

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 9-365-1927 portant modification à l'arrêté organique du 28 janvier 1911 réorganisant Le service des P. T. T.

n° 9-365-1927

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
15 avril 1927

Numéro JO
n° 365 du 30/04/1927

Date du numéro
30 avril 1927

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur: Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 28 janvier 1911 portant réorganisation du service des postes et des télégraphes

Le Conseil d'administration entendu,

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er. — L'arrêté du 28 janvier 1911, portant réorganisation du service des postes et des télégraphes, à la Côte française des Somalis, est ainsi modifié : Art. 1er. — Le service de la poste aux lettres, du télégraphe, du téléphone, des mandats-poste, des colis postaux, est assuré, à la Côte française des Somalis, par un personnel spécial, sous les ordres d'un contrôleur ou d'un receveur métropolitain, etc... (Le reste sans changement.). Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-BAISSAC.